ROYAUME DU MAROC
Conseil Supérieur Des Ouléma
Secrétariat Général
Conseil Régional Des Ouléma De La Région Casablanca-Settat

بسم الله الرحمن الرحيم

المملكة المغربية
المجلس العلمي الأعلى
الأمانة العـــامـــة
الكتابة العامة
المجلس العلمي الجهوي لجهة الدار البيضاء سطات

17 NOV. 2026

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE
N° 74-CRORCS-2026

Le président du Conseil régional des ouléma de la région Casablanca-Settat. Procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNES AU PROFIT DE CONSEIL REGIONAL ET DES CONSEILS LOCAUX DES OULEMA DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT.**

CONSISTANCE DE LA PRESTATION :

ARTICLE	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES ET SPECIFICATIONS	UNITE DE MESURE	QUANTITE	GARANTIE EXIGEES
1	**LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNES (Mini bus / Autocar)**	**Location de Mini Bus touristique climatisé pour 86 Personnes avec chauffeur, dans le cadre de l'organisation des activités et déplacements du Conseil Régional des Oulémas de la Région Casablanca-Settat.** La prestation comprend les conditions suivantes : ➢ Tarif comprenant les frais de carburant, péage d'autoroutes, rémunération du chauffeur et assurance des passagers. ➢ Mise à disposition d'un chauffeur professionnel, expérimenté, en tenue correcte et présentable, garantissant un service de transport dans les meilleures conditions. ➢ L'autocar doit être récent, avec un âge inférieur à cinq (5) ans. ➢ Véhicule climatisé équipé de sièges confortables, conforme aux normes de sécurité en vigueur, de marque reconnue. ➢ En cas de panne ou d'immobilisation du véhicule, le prestataire est tenu de le remplacer immédiatement par un autre autocar présentant les mêmes caractéristiques techniques et offrant les mêmes conditions de confort et de sécurité. Destination : Trajet : CASABLANCA (Conseil Régional des ouléma de la région Casablanca - Settat) → RABAT (Visite 3 lieux à Rabat) (Aller-retour) 86 personnes Le départ est fixé à 08h00 et le retour à 18h00. La date du déplacement ainsi que les lieux de départ seront communiqués ultérieurement au prestataire retenu. **Nb : une copie du permis du chauffeur et l'assurance des personnes transportés doit être déposer à l'administration**	FORFAIT	86 Personne	**LA VALIDATION DU PROSPECTUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE EST REQUISE AVANT L'ATTRIBUTION DU BON DE COMMANDE**

2	**LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNES (Mini bus / Autocar)**	**Location de Mini Bus touristique climatisé pour 66 Personnes avec chauffeur, dans le cadre de l'organisation des activités et déplacements du Conseil Régional des Oulémas de la Région Casablanca-Settat.** La prestation comprend les conditions suivantes : ➢ Tarif comprenant les frais de carburant, péage d'autoroutes, rémunération du chauffeur et assurance des passagers. ➢ Mise à disposition d'un chauffeur professionnel, expérimenté, en tenue correcte et présentable, garantissant un service de transport dans les meilleures conditions. ➢ L'autocar doit être récent, avec un âge inférieur à cinq (5) ans. ➢ Véhicule climatisé équipé de sièges confortables, conforme aux normes de sécurité en vigueur, de marque reconnue. ➢ En cas de panne ou d'immobilisation du véhicule, le prestataire est tenu de le remplacer immédiatement par un autre autocar présentant les mêmes caractéristiques techniques et offrant les mêmes conditions de confort et de sécurité. Destination : Trajet : CASABLANCA (Conseil Local des ouléma Ben M'Sik) → RABAT (Visite 3 lieux à Rabat) (Aller-retour) 66 personnes Le départ est fixé à 08h00 et le retour à 18h00. La date du déplacement ainsi que les lieux de départ seront communiqués ultérieurement au prestataire retenu. **Nb : une copie du permis du chauffeur et l'assurance des personnes transportés doit être déposer à l'administration**	FORFAIT	66 Personne	**LA VALIDATION DU PROSPECTUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE EST REQUISE AVANT L'ATTRIBUTION DU BON DE COMMANDE**
3	**LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNES (Mini bus / Autocar)**	**Location de Mini Bus touristique climatisé pour 44 Personnes avec chauffeur, dans le cadre de l'organisation des activités et déplacements du Conseil Régional des Oulémas de la Région Casablanca-Settat.** La prestation comprend les conditions suivantes : ➢ Tarif comprenant les frais de carburant, péage d'autoroutes, rémunération du chauffeur et assurance des passagers. ➢ Mise à disposition d'un chauffeur professionnel, expérimenté, en tenue correcte et présentable, garantissant un service de transport dans les meilleures conditions. ➢ L'autocar doit être récent, avec un âge inférieur à cinq (5) ans. ➢ Véhicule climatisé équipé de sièges confortables, conforme aux normes de sécurité en vigueur, de marque reconnue. ➢ En cas de panne ou d'immobilisation du véhicule, le prestataire est tenu de le remplacer	FORFAIT	44 Personne	**LA VALIDATION DU PROSPECTUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE EST REQUISE AVANT L'ATTRIBUTION DU BON DE COMMANDE**

		immédiatement par un autre autocar présentant les mêmes caractéristiques techniques et offrant les mêmes conditions de confort et de sécurité. Destination : Trajet : CASABLANCA (Conseil Local des ouléma Sidi Bernousi) → RABAT (Visite 3 lieux à Rabat) (Aller-retour) 44 personnes Le départ est fixé à 08h00 et le retour à 18h00. La date du déplacement ainsi que les lieux de départ seront communiqués ultérieurement au prestataire retenu. **Nb : une copie du permis du chauffeur et l'assurance des personnes transportés doit être déposer à l'administration**			
4	**LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNES (Mini bus / Autocar)**	**Location de Mini Bus touristique climatisé pour 44 Personnes avec chauffeur, dans le cadre de l'organisation des activités et déplacements du Conseil Régional des Oulémas de la Région Casablanca-Settat.** La prestation comprend les conditions suivantes : ➢ Tarif comprenant les frais de carburant, péage d'autoroutes, rémunération du chauffeur et assurance des passagers. ➢ Mise à disposition d'un chauffeur professionnel, expérimenté, en tenue correcte et présentable, garantissant un service de transport dans les meilleures conditions. ➢ L`autocar doit être récent, avec un âge inférieur à cinq (5) ans. ➢ Véhicule climatisé équipé de sièges confortables, conforme aux normes de sécurité en vigueur, de marque reconnue. ➢ En cas de panne ou d'immobilisation du véhicule, le prestataire est tenu de le remplacer immédiatement par un autre autocar présentant les mêmes caractéristiques techniques et offrant les mêmes conditions de confort et de sécurité. Destination : Trajet : Nouaceur (Conseil Local des ouléma Nouaceur) → Mediouna (Conseil Local des ouléma Mediouna) → RABAT (Visite 3 lieux à Rabat) (Aller-retour) 44 personnes Le départ est fixé à 08h00 et le retour à 18h00. La date du déplacement ainsi que les lieux de départ seront communiqués ultérieurement au prestataire retenu. **Nb : une copie du permis du chauffeur et l'assurance des personnes transportés doit être déposer à l'administration**	FORFAIT	44 Personne	**LA VALIDATION DU PROSPECTUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE EST REQUISE AVANT L'ATTRIBUTION DU BON DE COMMANDE**

المملكة المغربية
المجلس العلمي الجهوي بجهة الدار البيضاء سطات
المجلس العلمي الأعلى - الأمانة العامة

5	**LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNES (Mini bus / Autocar)**	**Location de Mini Bus touristique climatisé pour 44 Personnes avec chauffeur, dans le cadre de l'organisation des activités et déplacements du Conseil Régional des Oulémas de la Région Casablanca-Settat.** La prestation comprend les conditions suivantes : ➢ Tarif comprenant les frais de carburant, péage d'autoroutes, rémunération du chauffeur et assurance des passagers. ➢ Mise à disposition d'un chauffeur professionnel, expérimenté, en tenue correcte et présentable, garantissant un service de transport dans les meilleures conditions. ➢ L'autocar doit être récent, avec un âge inférieur à cinq (5) ans. ➢ Véhicule climatisé équipé de sièges confortables, conforme aux normes de sécurité en vigueur, de marque reconnue. ➢ En cas de panne ou d'immobilisation du véhicule, le prestataire est tenu de le remplacer immédiatement par un autre autocar présentant les mêmes caractéristiques techniques et offrant les mêmes conditions de confort et de sécurité. Destination : Trajet : Mohammadia (Conseil Local des ouléma Mohammadia) →Benslimane (Conseil Local des ouléma Benslimane) → RABAT (Visite 3 lieux à Rabat) (Aller-retour) 44 personnes Le départ est fixé à 08h00 et le retour à 18h00. La date du déplacement ainsi que les lieux de départ seront communiqués ultérieurement au prestataire retenu. **Nb : une copie du permis du chauffeur et l'assurance des personnes transportés doit être déposer à l'administration**	FORFAIT	44 Personne	**LA VALIDATION DU PROSPECTUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE EST REQUISE AVANT L'ATTRIBUTION DU BON DE COMMANDE**
6	**LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNES (Mini bus / Autocar)**	**Location de Mini Bus touristique climatisé pour 44 Personnes avec chauffeur, dans le cadre de l'organisation des activités et déplacements du Conseil Régional des Oulémas de la Région Casablanca-Settat.** La prestation comprend les conditions suivantes : ➢ Tarif comprenant les frais de carburant, péage d'autoroutes, rémunération du chauffeur et assurance des passagers. ➢ Mise à disposition d'un chauffeur professionnel, expérimenté, en tenue correcte et présentable, garantissant un service de transport dans les meilleures conditions. ➢ L'autocar doit être récent, avec un âge inférieur à cinq (5) ans. ➢ Véhicule climatisé équipé de sièges confortables, conforme aux normes de sécurité en vigueur, de marque reconnue. ➢ En cas de panne ou d'immobilisation du	FORFAIT	44 Personne	**LA VALIDATION DU PROSPECTUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE EST REQUISE AVANT L'ATTRIBUTION DU BON DE COMMANDE**

		véhicule, le prestataire est tenu de le remplacer immédiatement par un autre autocar présentant les mêmes caractéristiques techniques et offrant les mêmes conditions de confort et de sécurité. Destination : Trajet :Settat (Conseil Local des ouléma Settat) → Berchid (Conseil Local des ouléma Berchid) → RABAT (Visite 3 lieux à Rabat) (Aller-retour) 44 personnes Le départ est fixé à 08h00 et le retour à 18h00. La date du déplacement ainsi que les lieux de départ seront communiqués ultérieurement au prestataire retenu. **Nb : une copie du permis du chauffeur et l'assurance des personnes transportés doit être déposer à l'administration**			
7	**LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT DES PERSONNES (Mini bus / Autocar)**	**Location d'un autocar touristique climatisé de 50 places avec chauffeur, dans le cadre de l'organisation des activités et déplacements du Conseil Régional des Oulémas de la Région Casablanca-Settat.** La prestation comprend les conditions suivantes : ➢ Tarif comprenant les frais de carburant, péage d'autoroutes, rémunération du chauffeur et assurance des passagers. ➢ Mise à disposition d'un chauffeur professionnel, expérimenté, en tenue correcte et présentable, garantissant un service de transport dans les meilleures conditions. ➢ L'autocar doit être récent, avec un âge inférieur à cinq (5) ans. ➢ Véhicule climatisé équipé de sièges confortables, conforme aux normes de sécurité en vigueur, de marque reconnue. ➢ En cas de panne ou d'immobilisation du véhicule, le prestataire est tenu de le remplacer immédiatement par un autre autocar présentant les mêmes caractéristiques techniques et offrant les mêmes conditions de confort et de sécurité. Destination : Trajet : El Jadida (Conseil Local des ouléma El Jadida) → Sidi Bennour (Conseil Local des ouléma Sidi Bennour) → RABAT (Visite 3 lieux à Rabat) (Aller-retour) 88 personnes Le départ est fixé à 08h00 et le retour à 18h00. La date du déplacement ainsi que les lieux de départ seront communiqués ultérieurement au prestataire retenu. **Nb : une copie du permis du chauffeur et l'assurance des personnes transportés doit être déposer à l'administration**	FORFAIT	88 Personne	**LA VALIDATION DU PROSPECTUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE EST REQUISE AVANT L'ATTRIBUTION DU BON DE COMMANDE**

المملكة المغربية
المجلس العلمي الأعلى - الأمانة العامة
المجلس العلمي الجهوي بجهة الدار البيضاء سطات

LIEU D'EXECUTION : LIEU D'EXECUTION : LE CONSEIL REGIONAL ET LES CONSEILS LOCAUX DES OULEMA DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT.

Région	*Désignation du CRO et CLO*	*Adresses*
Casablanca-Settat	REGIONAL	**ADRESSE** : Croisement BD Med 6 et BD Elqods hay Mly abdellah, Aîn chock
	BEN MSIK	Avenue Union Africaine, Mosquée Princesse Lalla Aicha, Ben Msik, Casablanca
	SIDI- BERNOUSSI	Lot Bahia, Bd. Imam Chafii, n° A4, Hay Alqods Casablanca
	AIN SEBAA- HAY MOHAMMADI	Projet Hassan II Angle passage ABD Elkader Torriss Rue Med Janaoui Hay Mohammadi Casablanca
	MOULAY RACHID	Bd. 20 août, Mosquée Abi Abbes Sebti, Ville Nouvelle, Casablanca
	FIDA MER- SULTAN	Derb Miter 2, Rue 12, Bouchentouf, Casablanca
	ANFA	Complexe administrative et culturelle des Habous hay najd angle Bd standal rue al arbi dormi Maarif casa
	HAY HASSANI	Rue 2, n° 146, Groupe W, Al Oulfa, Casablanca
	AIN CHOK	N°26 Résidence MARIA, les crêtes, Ain Chok, Casablanca
	MOHAMMADIA	Hay Anfa, n° 186, Mohammadia
	MEDIOUNA	Lot Jnan Sbit, Route nationale 3010, Sidi Hajjaj Oued Hassar, Mediouna
	NOUASSER	Residence Almissan, Awlad Saleh, N.B:27182; BP422 Province, Nouacer
	SETTAT	Hay Knanet, Rue Alkhansae n° 11, Settat
	BENSLIMANE	Hay Salam, n° 360, Benslimane
	BERRECHID	Lot.fath, Hay Riad, n° 12, Route Bouskoura, Berrechid
	EL JADIDA	Rue Soudan, n°6, El Jadida
	SIDI BENNOUR	Coopérative Salam, n° 1, Sidi Bennour
Rabat	La Foire Internationale et Musée de la Biographie du Prophète et de la Civilisation Islamique, Rabat	Av. des Forces Armées Royales, Rabat 10100
	Mausolée Mohammed V	Bd Mohamed Lyazidi, Rabat

DELAI D'EXECUTION OU DATE DE LIVRAISON DE LA PRESTATION : 10 jours après la notification du Bon de Commande.

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES DEVIS DES CONCURRENTS : 19-11-2026 à 13h00.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

المملكة المغربية
المجلس العلمي الأعلى - الأمانة العامة
المجلس العلمي الجهوي بجهة الدار البيضاء سطات